

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 JUIN 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-028

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 25 JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Paul MOUROT – Magali VINCENT – Denis CHAMBI – Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX – Lionel RIQUELME – Patrick ROUAS – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Olivier DURAND – François MEURIER

POUVOIRS : Jean-Michel PEYRATOUT à Josiane SICCARDI – Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND – Jean-Claude VEGA à Paul MOUROT – Viviane TIAR à Denis CHAMBI Nicole VACCA à Jennifer DELI

ABSENTS : Stéphane BELTRA – Dominique ROLLAND

SECRETARE DE SEANCE : Magali VINCENT

Mme Cécile GOMEZ donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville est en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var depuis fin 2003. Les contrats initiaux « enfance » et « temps libre » ont fusionné en 2006 pour devenir « Contrat Enfance Jeunesse ». Ce dispositif qui prévoit une aide financière pour le développement de politiques en faveur des familles et des enfants a été reconduit depuis.

Le dernier contrat a été signé en fin d'année 2014 il est aujourd'hui question de sa reconduction pour la période 2018-2021.

Les objectifs votés précédemment sont maintenus ou améliorés afin d'être au plus près des besoins des familles pradétanes.

Parmi les nouvelles mesures proposées on peut mentionner notamment :

- ✓ Ouverture de l'ALSH au choix le mercredi entier ou le mercredi matin seulement pour répondre aux besoins dans le cadre du retour aux anciens rythmes scolaires,
- ✓ Depuis janvier 2018, fonctionnement du « club ados » le samedi après-midi, ainsi qu'un vendredi soir par mois, afin d'être plus en adéquation avec la demande du public visé (12/17 ans).
- ✓ Ouverture de la ludothèque prévue dès 2019
- ✓ Projet d'augmentation de l'accueil des enfants de 3 à 24 mois pour la structure multi-accueil (+ 8 enfants). Quelques travaux qui seront effectués au RdC du « Jardin des Pitchouns » permettront d'intégrer les enfants jusqu'alors pris en charge par les assistantes maternelles.

Cette dernière mesure est prise pour répondre au besoin des familles qui préfèrent placer leurs enfants dans des accueils collectifs, et sont de moins en moins demandeurs de placement chez des assistantes maternelles à domicile.

Ainsi, afin de répondre aux différents objectifs fixés ci-dessus, il convient de renouveler le dit contrat pour permettre la poursuite et l'optimisation de la politique de développement en matière d'accueil des enfants de moins de 18 ans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- **A signer avec la CAF du Var le renouvellement du Contrat ENFANCE & JEUNESSE joint à la présente, pour une nouvelle période de 4 ans, de 2018 à 2021, suivant les dispositions de la CNAF.**
- **A prendre tout acte subséquent nécessaire à la mise en œuvre de la présente**

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

25 Voix POUR

6 Abstentions (Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Olivier DURAND – Nicole VACCA)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

